Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada

2011–2012

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable James Moore, C.P., député
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Table des matières

Message de la registraire 1

Section I : Survol de l'organisation 2

- Raison d'être 2
- Responsabilités 2
- Résultat stratégique et architecture des activités de programme 2
- Priorités organisationnelles 2
- Analyse des risques 5
- Sommaire du rendement 6
- Profil des dépenses 7
- Budget de dépenses par crédit voté 7

Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique 8

- Résultat stratégique 8
- Activité de programme : Programme des audiences relatives aux représailles 8
- Sommaire du rendement et analyse des activités de programme 9
- Leçons retenues 10
- Activité de programme : services internes 10

Section III : Renseignements supplémentaires 11

- Faits saillants financiers 11
- Faits saillants financiers — Graphiques 12
- États financiers 12
- Liste des tableaux supplémentaires 12

Section IV : Autres points d'intérêt 13

- Coordonnées de l'organisation 13

Notes en fin de texte 14

Message de la registraire

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles pour l'exercice 2011-2012.

Au cours de l'exercice, le Commissaire à l'intégrité du secteur public a renvoyé les trois premières plaintes de représailles au Tribunal. Cela a permis au Tribunal de commencer à jeter les bases du nouveau régime de protection des fonctionnaires divulgateurs. Le Tribunal a rendu cinq décisions interlocutoires qui clarifient le champ d'application de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* (la *Loi*). Le Tribunal a également mis sur pied un comité consultatif composé de représentants syndicaux et patronaux ainsi que de représentants de la GRC et du Commissariat à l'intégrité du secteur public. Ce comité s'est réuni deux fois au cours de l'année pour formuler des observations au sujet des règles, des pratiques et des procédures du Tribunal.

Le Greffe a également inauguré un centre de ressources virtuel à l'intention des parties qui comparaissent devant le Tribunal. On y trouve actuellement un répertoire de la jurisprudence citée dans les décisions du Tribunal, un tableau qui décrit brièvement le rôle des intervenants, de brèves analyses de décisions clés dans le domaine de la dénonciation d'actes répréhensibles, un article sur les principes de base de la dénonciation et des représailles et certains outils linguistiques. Des outils et des ressources additionnels seront élaborés au cours des mois à venir.

Cette année, le Greffe a dépensé 85 % du budget qui lui avait été alloué. Les salaires et les avantages sociaux des employés ont compté pour 63 % des dépenses.

Lisanne Lacroix
Registraire et administratrice générale
Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Section I : Survol de l'organisation

Raison d'être

Le Tribunal a été créé dans le but de protéger les fonctionnaires qui divulguent un acte répréhensible contre des représailles.

Responsabilités

Le Tribunal est un organisme quasi judiciaire indépendant dont le mandat est d'instruire les plaintes de représailles qui lui sont transmises par le Commissaire à l'intégrité du secteur public. Le Greffe fournit au Tribunal des services administratifs et juridiques.

Résultat stratégique et architecture des activités de programme

Résultat stratégique

Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

Activité de programme

Programme des audiences relatives aux représailles

Résultats attendus

Gestion efficace des processus liés aux audiences du Tribunal

Priorités organisationnelles

Sommaire des progrès par rapport aux priorités

Priorité opérationnelle	Type[1]	Activité de programme
Mettre sur pied un Tribunal efficace, composé d'un nouveau président et de nouveaux membres	Nouvelle priorité	Programme des audiences relatives aux représailles
• De nouveaux membres ont été assermentés le 26 mai 2011, et la formation des membres s'est terminée en juin 2011. • Des réunions du Tribunal ont eu lieu en juin et en décembre 2011. • Le Greffe a fourni le soutien juridique et administratif dont le Tribunal avait besoin pour instruire les plaintes de représailles reçues du Commissariat à l'intégrité du secteur public. Le Tribunal a rendu ses cinq premières décisions interlocutoires.		
Priorité opérationnelle	**Type**	**Activité de programme**
Établir une base de données jurisprudentielle dans le domaine des représailles	Nouvelle priorité	Programme des audiences relatives aux représailles
• Une nouvelle section intitulée « Centre de ressources » a été ajoutée au site Web du Tribunal. Le Centre de ressources donne accès à des renseignements sur la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, la jurisprudence citée par le Tribunal, des articles et des analyses concernant la dénonciation et les représailles et des outils linguistiques. • Le Greffe continuera d'enrichir le Centre de ressources dans les mois et les années à venir en vue d'en faire une source complète de renseignements sur la protection des divulgateurs.		
Priorité opérationnelle	**Type**	**Activité de programme**
Fournir des services de greffe efficaces et de qualité aux parties qui comparaissent devant le Tribunal	Nouvelle priorité	Programme des audiences relatives aux représailles
• Le Greffe a élaboré un manuel des procédures à usage interne avec l'aide d'un agent de greffe chevronné recruté à l'automne de 2011. Ce manuel interne vise à faire en sorte que tous les cas soient traités de manière efficace et cohérente. • Plusieurs énoncés ont été affichés sur le site Web du Tribunal afin d'aider les parties à se préparer en vue d'audiences et de conférences de gestion de l'instance. Ces énoncés ont été élaborés avec l'aide du Comité de consultation des clients, un comité mis sur pied en juin 2011 pour communiquer		

1. Le type est défini de la façon suivante : déjà établie – établie au cours de l'un des deux exercices précédant l'exercice faisant l'objet du rapport; priorité continue – établie au moins trois exercices avant l'exercice faisant l'objet du rapport; nouvelle priorité – établie dans l'exercice sur lequel porte le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

des avis au sujet des processus, des pratiques, des politiques et des règles touchant aux questions de procédure. Le Comité de consultation des clients a tenu deux réunions au cours de l'exercice.

- Bien que des normes de service aient été établies et qu'un questionnaire de sondage ait été élaboré pour évaluer le degré de satisfaction des parties relativement aux services de greffe, le Tribunal a reçu trop peu de cas en 2011-2012 pour pouvoir mesurer la satisfaction des clients.

Priorité opérationnelle	Type	Activité de programme
Faire connaître aux parties le mode de fonctionnement du Tribunal	Nouvelle priorité	Programme des audiences relatives aux représailles

- Un guide de procédures, élaboré pour aider les parties à comprendre les Règles de pratique du Tribunal, est maintenant affiché sur le site Web du Tribunal. Le guide explique en langage simple le fonctionnement de l'instruction d'une plainte et les procédures à suivre. Les Règles de pratique sont également affichées sur le site Web du Tribunal.

Priorité opérationnelle	Type	Activité de programme
Se préparer à l'examen quinquennal de la ***Loi***	Nouvelle priorité	Programme des audiences relatives aux représailles

- Le Greffe a terminé son propre examen de la *Loi*, et il est prêt à travailler avec d'autres intervenants pour proposer des modifications.

Priorité en matière de gestion	Type	Activité de programme
Mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires en vue de fournir l'appui dont le Tribunal aura besoin pour instruire les plaintes en matière de représailles	Nouvelle priorité	Programme des audiences relatives aux représailles

- Le Greffe a examiné ses besoins en matière de ressources humaines aussi bien en fait de nombre d'employés que de compétences. Les employés qui ont quitté le Greffe ont été remplacés par des personnes dotées d'une expérience acquise auprès d'autres tribunaux administratifs et qui possèdent les compétences nécessaires pour fournir l'appui juridique et administratif dont le Tribunal a besoin pour instruire les plaintes en matière de représailles.
- Le Greffe a négocié avec d'autres organisations des ententes prévoyant le prêt d'employés au Greffe pour de brèves périodes afin d'effectuer des recherches et d'aider à mettre sur pied le Centre de ressources.

Priorité en matière de gestion	Type	Activité de programme
Gérer les ressources financières du Greffe en tenant compte des mesures instaurées par le gouvernement pour limiter les coûts de fonctionnement	Nouvelle priorité	Programme des audiences relatives aux représailles

- Le Greffe a géré ses ressources financières avec prudence et probité et en s'efforçant de limiter les coûts de fonctionnement. Il a négocié des ententes avec d'autres organismes gouvernementaux ayant des bureaux dans le même édifice pour obtenir des services et un accès à des installations à un coût réduit ou sans frais.
- Des mesures ont été instaurées pour s'assurer que les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences faites au cours de l'exercice étaient directement liées au mandat et aux priorités du Tribunal et que les solutions les plus économiques et les plus efficaces étaient envisagées au moment de faire des préparatifs de voyage.
- Le Greffe a été un membre actif d'un groupe de travail mis sur pied par le Forum pour les présidents des tribunaux administratifs fédéraux afin d'étudier des sources d'économies possibles.

Analyse des risques

Il demeure difficile d'estimer le nombre de cas que le Tribunal peut s'attendre à recevoir annuellement. Le Greffe n'a pas encore reçu suffisamment de cas pour être en mesure d'évaluer combien coûtera une audience typique, à quelle fréquence le Tribunal siégera en formation collégiale ou combien de plaintes seront instruites hors de la région de la capitale nationale. La nature imprévisible de la charge de travail du Tribunal rend difficile la gestion des ressources humaines et financières.

Le Greffe continuera néanmoins à gérer ses ressources financières en tenant dûment compte des principes d'économie, d'efficience et d'efficacité. Il recherchera de nouvelles occasions de partager des coûts avec d'autres tribunaux administratifs et organisations. Il continuera également à engager du personnel pour des durées déterminées et à profiter des possibilités d'affectation d'employés d'autres organisations pour combler ses besoins en ressources humaines à court terme. Cela permettra au Greffe de s'assurer que l'organisation compte suffisamment d'employés pour fournir l'appui dont le Tribunal a besoin tout en gérant ses ressources financières et humaines de façon responsable.

Sommaire du rendement

Ressources financières pour 2011-2012 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
1 838	1 953,9	1 686,6

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein [ETP])

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
12	7	5

- Étant donné que le Greffe n'est toujours pas certain du nombre de cas qu'il peut s'attendre à recevoir annuellement, il embauche du personnel pour travailler à des projets précis pour de brèves périodes. Puisque ces employés ne sont pas des équivalents temps plein, ils ne figurent pas dans ce tableau.

Sommaire du rendement (tableaux)

Progrès réalisés à l'égard du résultat stratégique

Résultat stratégique : Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles		
Indicateurs de rendement	**Objectifs**	**Rendement de 2011–2012**
Nombre de décisions et/ou d'ordonnances rendues dans les 250 jours civils suivant le début d'une instruction	90 % des instructions sont menées à terme dans les 250 jours civils	Voir la section Sommaire du rendement et analyse des activités de programme ci-dessous.
Degré de satisfaction des clients relativement aux services offerts par le Greffe	80 % des clients sont satisfaits des services offerts par le Greffe	Il est trop tôt pour évaluer la satisfaction de la clientèle étant donné le petit nombre de cas que le Commissariat à l'intégrité du secteur public a renvoyés au Tribunal à ce jour.

Sommaire du rendement, y compris les services internes*

Activité de programme	Dépenses réelles de 2010–2011	2011–2012 (en milliers de dollars)				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
Programme des audiences relatives aux représailles	940,3	1 838	1 838	1 953,9	1 686,6	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces
Total	**940,3**	**1 838**	**1 838**	**1 953,9**	**1 686,6**	

* Le Greffe a été dispensé de l'obligation de rendre compte séparément de ses dépenses relatives à ses services internes.

Profil des dépenses

Budget de dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les crédits organisationnels et/ou les dépenses législatives du Greffe, veuillez consulter les Comptes publics du Canada 2012 (Volume II). Une version électronique des Comptes publics 2012 est affichée sur le site Web[i] de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Résultat stratégique

Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

Activité de programme : Programme des audiences relatives aux représailles

Le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs appuie le Tribunal dans l'exécution de son mandat en favorisant la bonne gestion des audiences du Tribunal. Entre autres, le Greffe reçoit les documents, traite les affaires, met à jour les dossiers du Tribunal, apporte son soutien logistique, juridique et administratif, organise des séances de formation à l'intention des membres du Tribunal et informe les clients des procédures et des directives du Tribunal.

Ressources financières pour 2011–2012 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
1 838	1 953,9	1 686,6

- Il est difficile pour le Greffe de prévoir quel pourcentage de son budget il dépensera au cours d'un exercice donné puisqu'il n'a aucun contrôle sur le nombre de cas que le Commissariat à l'intégrité du secteur public renverra au Tribunal.

Ressources humaines pour 2011–2012 (équivalents temps plein [ETP])

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
12	7	5

- Étant donné que le Greffe n'est toujours pas certain du nombre de cas qu'il peut s'attendre à recevoir annuellement, il embauche du personnel pour travailler à des projets précis pour de brèves périodes. Puisque ces employés ne sont pas des équivalents temps plein, ils ne figurent pas dans ce tableau.

Sommaire du rendement des activités de programme

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Gestion efficace des instances du Tribunal	Nombre de décisions et/ou d'ordonnances rendues dans les 250 jours civils suivant le début d'une instruction	90 % des instructions sont menées à terme dans les 250 jours civils	Voir la section Sommaire du rendement et analyse des activités de programme ci-dessous.
	Degré de satisfaction des clients relativement aux services offerts par le Greffe	80 % des clients sont satisfaits des services offerts par le Greffe	Il est trop tôt pour évaluer la satisfaction de la clientèle étant donné le petit nombre de cas que le Commissariat à l'intégrité du secteur public a renvoyés au Tribunal à ce jour.

Sommaire du rendement et analyse des activités de programme

Le Tribunal est en quête d'un seul résultat stratégique : ordonner des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles. Le Programme des audiences relatives aux représailles est la seule activité de programme qui contribue à ce résultat stratégique. Deux indicateurs de rendement ont été établis pour mesurer le rendement du Greffe : le nombre de décisions et/ou d'ordonnances rendues dans les 250 jours civils suivant le début d'une instruction; et le degré de satisfaction des clients relativement aux services offerts par le Greffe.

Le Commissaire à l'intégrité du secteur public a renvoyé trois cas au Tribunal en 2011-2012. Dans un cas, le Greffe a atteint sa cible. L'affaire a été réglée par voie de médiation dans les 250 jours civils. Dans un autre cas, le Tribunal a suspendu son instance 154 jours après la réception de la demande, en attendant l'issue de la demande de contrôle judiciaire déposée par le plaignant à l'encontre de la décision du Commissaire statuant sur la plainte initiale. La Cour fédérale est censée entendre l'affaire le 11 septembre 2012. La troisième demande a été reçue le 29 mars, 2 jours avant la fin de l'exercice financier.

Le Greffe a reçu trop peu de cas cette année pour pouvoir réaliser un sondage sur la satisfaction de la clientèle qui soit susceptible de produire des résultats significatifs.

Leçons retenues

Il est devenu évident qu'il y a plusieurs facteurs indépendants de la volonté du Tribunal qui peuvent prolonger une instance. Les affaires renvoyées au Tribunal peuvent donner lieu à des requêtes préliminaires complexes. Les affaires mettent aussi en cause de nombreuses parties, et il peut s'avérer passablement difficile de trouver un moment où toutes les parties et le membre instructeur sont disponibles. Les membres du Tribunal sont des juges à temps plein de la Cour fédérale et leur calendrier est établi un an à l'avance. Dans les cas où les membres siègent en formation collégiale, il est extrêmement difficile pour eux de se libérer de leurs fonctions judiciaires en même temps.

Pour ces motifs, il se peut que les indicateurs de rendement établis par le Greffe ne soient pas réalistes ni même appropriés. Le Greffe déterminera s'il doit modifier les indicateurs de rendement actuels ou en établir de nouveaux après qu'il aura traité un peu plus de cas.

Activité de programme : services internes

Le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs est dispensé de l'obligation de présenter un rapport distinct au sujet de ses services internes.

Le Greffe participe à la mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et contribue à l'atteinte des cibles se rapportant à l'écologisation des activités gouvernementales dans le cadre de l'activité des services internes. L'organisation contribue actuellement aux cibles relatives aux achats écologiques du thème IV de la SFDD intitulé « Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement ».

Thème IV :
Réduire l'empreinte environnementale –
en commençant par le gouvernement

Pour plus de renseignements au sujet des activités d'écologisation des activités gouvernementales du Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs, veuillez consulter la Liste des tableaux supplémentaires à la section III.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants financiers

État condensé de la situation financière (non vérifié)
Au 31 mars 2012
(en dollars)

	Variation (en %)	2011–2012	2010–2011
Total des passifs nets	75,3	497 259	283 741
Total des avoirs financiers nets	308,4	375 237	91 882
Dette nette organisationnelle	(36,4)	122 022	191 859
Total des avoirs non financiers	611,7	317 613	44 626
Situation financière nette organisationnelle	232,8	195 591	(147 233)

État condensé des opérations financières et situation financière organisationnelle nette (non vérifié)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012
(en dollars)

	Variation (en %)	2011–2012	2010–2011
Total des dépenses	40,2	1 564 276	1 115 680
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant financement et transferts gouvernementaux	40,2	1 564 276	1 115 680
Situation financière organisationnelle nette	232,8	195 591	(147 233)

Faits saillants financiers — Graphiques

Répartition des coûts de fonctionnement par catégorie de dépenses

Les états financiers de l'exercice 2011-2012 font état de dépenses totales de 1 564 276 $. Les salaires et avantages sociaux des employés représentent 63,2 % des coûts de fonctionnement en 2011-2012 (60 % en 2010-2011), tandis que les autres coûts représentent 36,8 % (40 % en 2010-2011) des dépenses totales.

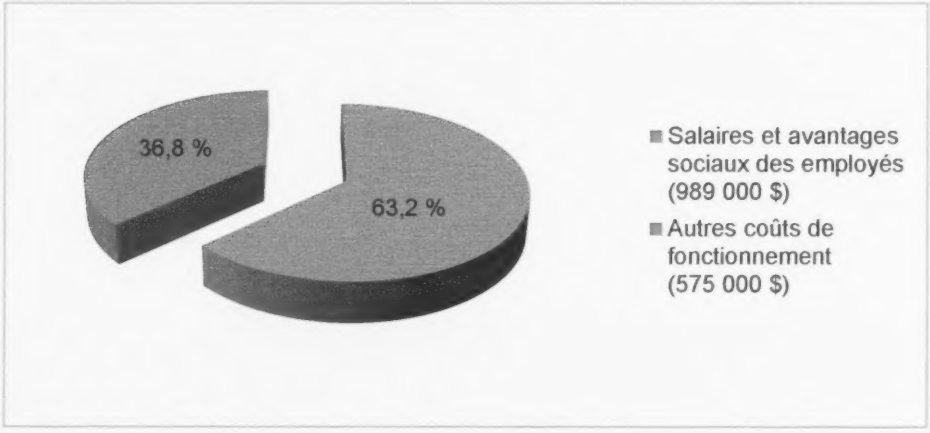

États financiers

Les états financiers sont affichés sur le site Web[ii] du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs du Canada.

Liste des tableaux supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012 se trouve sur le site Web du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs du Canada.

- Écologisation des activités gouvernementales[iii]
- Vérifications et evaluations internes[iv]

Section IV : Autres points d'intérêt

Coordonnées de l'organisation

Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada
90, rue Sparks, pièce 540
Ottawa (Ontario) K1P 5B4
Téléphone : 613-943-8310
Télécopieur : 613-943-8325

Courriel : Tribunal@psdpt-tpfd.gc.ca
Site web : www.psdpt-tpfd.gc.ca

Notes en fin de texte

[i] http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html

[ii] http://www.psdpt-tpfd.gc.ca/ResourcesRessources/Rapportsministeriels-fra.html

[iii] http://www.psdpt-tpfd.gc.ca/ResourcesRessources/DPR-RMR/2011-2012-DPR-2011-2012-Annex-01-fra.html

[iv] http://www.psdpt-tpfd.gc.ca/ResourcesRessources/DPR-RMR/2011-2012-DPR-2011-2012-Annex-02-fra.html